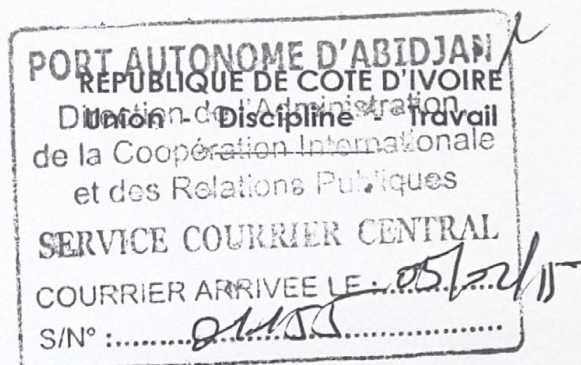


MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DU BUDGET

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 17 01 /MPMB/DGD/DU 05 FEV 2015

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Interdiction de l'importation des sachets plastiques**

**Réf : Décret n° 2014-844 du 17 décembre 2014 modifiant les articles 2 et 7 du décret n° 2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques.**

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, les dispositions du Décret n° 2014-844 du 17 décembre 2014, visé en référence, modifiant les articles 2 et 7 du décret n° 2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques.

Aux termes de ce Décret, **sont interdits à l'importation, tous sachets plastiques :**

- en polyéthylène basse densité ou tous autres polymères synthétiques, d'épaisseur inférieure à trente (30) microns ;
- ayant des dimensions inférieures en longueur à 350 millimètres et en largeur à 200 millimètres ;
- non étiquetés avec les mentions suivantes : l'identité du fabricant, les spécifications techniques telles que le matériau, l'épaisseur, la résistance en poids, la durée de vie en mois, la mention « Biodégradable » ou « Oxo biodégradable », et dont les destinations sont les suivantes :
  - sachet de caisse pour les grandes surfaces, grossistes et détaillants ;
  - sachet d'emballage des denrées alimentaires utilisé dans la restauration de rue et dans la distribution d'aliments vendus sur la voie publique ;
  - sachet d'emballage secondaire utilisé par les individus pour le transport et la protection de tous types d'articles et de marchandises.

05/02/15  
1430

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chbre Cce & Industrie
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- WEBB Fontaine
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOULORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col. Major Issa COULBAIY  
Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National

